

FF 2017 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Association faîtière suisse pour l'examen professionnel pour spécialistes en marketing (SpMa) avec brevet fédéral a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de *spécialiste en marketing avec brevet fédéral* conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

L'Association faîtière suisse pour l'examen professionnel pour spécialistes de vente (SpVe) avec brevet fédéral a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de *spécialiste de vente avec brevet fédéral* conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

18 juillet 2017

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

4568 2017-1888